



Achat d'un terrain dans un village

Par **jetou**, le **13/01/2011** à **15:55**

Bonjour,rnrnJ'ai signé la semaine dernière une offre d'achat d'un terrain au prix demandé par le vendeur. Celui ci ne veut plus me vendre le terrain sous prétexte qu'il avait accepté verbalement la vente de ce terrain à un acquéreur (cet homme lui proposait un prix inférieur à ce qu'il demandait!!!)rnrnComment dois je procéderrnrnPS : le vendeur de ce terrain travaille au service immobilier de l'office notarialrnrnL'acquéreur est le maire du villagernrnle notaire est l'ancien maire du village

Par **mimi493**, le **13/01/2011** à **19:45**

C'est l'acheteur qui fait l'offre d'achat et le vendeur qui l'accepteQu'avez-vous signé ? Une offre de vente, un compromis de vente ? Le vendeur a signé aussi ou autre ?

Par **jetou**, le **13/01/2011** à **21:17**

J'ai signé une offre d'achat au prix de vente demandé, la personne qui m'a présentée le document est responsable du service immobilier de l'office notariale et propriétaire du terrain avec son conjoint

Par **mimi493**, le **13/01/2011** à **22:24**

L'offre d'achat est présentée par l'acheteur, vous avez donc signé une offre de vente.
Relisez-la, est-ce qu'elle comporte des clauses suspensives ?

Par **jetou**, le **14/01/2011** à **20:36**

bonsoir
L'offre est faite sans conditions suspensives de prêt, et sous condition d'une signature définitive au plus tard le 28/02/2011
A bientôt

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **21:16**

logiquement, c'est donc un engagement ferme du vendeur. Mais s'il refuse de signer au 28/02, qu'est-ce qui est prévu dans cette offre ? La condition suspensive concerne l'acheteur ou le vendeur ?